



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°208 du 4 mars 2013

SOMMAIRE

1. **Compte rendu de la Réunion de concertation entre la direction du CNRS et les Organisations syndicales**
2. **Réunion DRH-OS du CNRS du 6 février 2013**
3. **Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS.**

Compte rendu de la Réunion de concertation entre la direction du CNRS et les Organisations syndicales Lundi 18 février 2013

Présents : direction Alain Fuchs (PDG), Xavier Inglebert (DGD-Ressources), Christophe Coudroy (DRH), Emmanuel Rident (directeur adjoint-DRH)
SNTRS-CGT Lorena Klein, Lise Caron, Daniel Steinmetz
Autres syndicats représentés : FO, SGEN-CFDT, Sud-Recherche, SNCS-FSU, UNSA, SNIRS

A la demande du SNTRS-CGT, les participants ont observé une minute de recueillement en hommage à Gérard Euzenot

Premier long échange sur le projet de loi de l'enseignement supérieure et de la recherche (ESR)

Plusieurs questions concernent la position actuelle de la direction du Centre sur la loi qui pour le SGEN-CFDT devrait être dans la continuité de la Contribution commune de la direction du CNRS et de la représentation du Comité national de la recherche scientifique (C3N) aux Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche en novembre 2012, Le SNCS insiste sur les modalités d'évaluation des activités de recherche des équipes et des personnels. Le SNIRS focalise sur l'introduction forte des programmes européens.

Pour le SNTRS-CGT : le projet de loi est inacceptable, le résultat des élections présidentielles et parlementaires incitait à une vraie rupture. Or, les attendus du projet annoncent tout autre chose: il y a eu trop de changements, alors on ne change rien.

Les organismes n'apparaissent pratiquement pas si ce n'est pour quelques places réservées (strapontins) dans les Conseils d'administration des communautés scientifiques territoriales. Le Centre n'est plus impliqué dans l'élaboration de la stratégie nationale de recherche. Comment va s'articuler son rôle dans les structures territoriales et le besoin d'une politique scientifique nationale de l'établissement?

Dans la poursuite des réformes des dernières années, la loi entérine les nouvelles missions de transfert au monde socio-économique dévolues à l'ESR par le gouvernement. Comment conduire l'activité de recherche et celles de transfert avec des moyens constants ? Pour la CGT, une solution serait d'utiliser les milliards du CIR pour assurer les transferts vers les entreprises.

Les plateformes régionales de transferts technologiques (PRTT) développées par CEA Tech est un exemple de la réorganisation des prérogatives notamment sur la recherche technologique. Les EPIC puiseront dans les moyens existants sans apport supplémentaire. Quel sera le rôle des régions et quel impact sur les programmes de recherche et les activités de transfert du CNRS ?

Dans ce contexte de pénurie, difficile d'imaginer que la direction va pouvoir préserver l'ensemble des disciplines. Comment vont s'effectuer ces choix ?

Les réponses du PDG, Alain Fuchs :

La stratégie nationale de recherche : Le projet de loi prévoit de mettre en place un Conseil Stratégique de la Recherche (CSR) présidé par la ministre de l'ESR. L'enjeu est de mettre le MESR, au cœur de la stratégie globale de recherche. L'ANR était une agence qui se programmait toute seule et sous les pressions, nous avons une chance de voir la programmation de l'ANR revenir aux organismes. Le mieux serait de la confier au CNRS, mais nous ne sommes pas tous seuls à faire de la recherche, d'autres organismes INSERM, INRA, INRIA, IRD, CEA et certains ministères technologiques sont des forces non négligeables. Les Alliances existent, pourquoi ne

pas les faire travailler sans pour autant qu'elles apparaissent comme des opérateurs nouveaux. Le CNRS se trouve dans une position transverse au sein des Alliances, ce qui lui confère une place omniprésente.

La programmation stratégique de la recherche sera validée par le CSR assisté par un comité de pilotage constitué des présidents d'Alliance et le CNRS qui est transverse... Ce n'est pas encore fait, mais c'est dans cette direction qu'« ils » travaillent.

La vision du PDG sur les périmètres de programmation de l'ANR serait de les réduire et d'en déplacer une partie vers les organismes. Ca non plus ce n'est pas encore fait.

Quant aux implantations territoriales du CEA. Le CEA traite des questions sociétales complexes qui conduisent à faire une veille scientifique et technologique intelligente, à financer des réseaux avec les industriels et de l'ingénierie noble. Le CNRS a le potentiel pour y contribuer.

Les régions ne peuvent qu'être sensibles aux possibilités de développer l'emploi et même si les résultats semblent hypothétiques elles y mettront des financements. Le CNRS a conclu un accord « soft » avec le CEA pour faciliter la mise en place des PRTT car les 2 organismes doivent travailler ensemble. Mais, s'il n'y a pas de financements supplémentaires cela risque de poser problème puisque cela supposera que cela se fasse au détriment d'autres recherches.

Commentaires : Mi-octobre, le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, avait annoncé la création prochaine de trois nouvelles plateformes technologiques (PRTT) du CEA à Bordeaux, Nantes et Toulouse, puis un quatrième en Lorraine, selon l'exemple du campus Minatec à Grenoble. Le CEA a ainsi pour objectif de piloter le transfert des technologies dites génériques vers l'industrie dans les 3 régions. Les délégations régionales du CNRS ont été appelées à organiser les contacts entre directeurs de laboratoires et démarcheurs du CEA pour identifier les programmes de recherche technologique susceptibles d'être développés sur les plateformes CEA. L'implantation des PRTT serait essentiellement financée par les régions ainsi que les salaires des CDI y travaillant. La propriété intellectuelle reviendrait ainsi dans le giron du CEA. Les laboratoires du CNRS sont aussi porteurs de programmes de recherche technologique. Le Centre a signé des accords cadre avec plusieurs grandes entreprises pour des collaborations au long terme, il a donc une expérience et sait mener à bien de telles collaborations. Pourquoi les laboratoires devraient passer par le CEA pour en élaborer de nouvelles ? Quel retour pour les laboratoires académiques ?

Evaluation et AERES. Le PDG partage et comprend certaines inquiétudes des organisations syndicales qui sont malheureusement alimentées par le manque de débat sur le fonctionnement du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES qui va remplacer l'AERES). En effet, le texte de loi maintient la possibilité que le HCERES fasse systématiquement l'évaluation des UMR. Pour le PDG, le Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) doit être associé de manière « raisonnable » aux procédures d'évaluation des UMR qui doivent aussi intégrer l'évaluation des Equipes Associées universitaires. Si la Conférence des Présidents d'Université (CPU) accepte un mode d'évaluation uniforme de toutes les unités, le HCERES peut être garant de l'homogénéité de l'évaluation. Il reste à se mettre d'accord entre universités et CNRS sur les critères et que cela soit validé par le Haut Conseil. Les sections CoNRS peuvent contribuer à compléter un grand vivier d'experts et il serait normal que des membres du CoNRS soient appelés pour évaluer des unités en dehors du CNRS. Ceci devrait être introduit dans le décret à venir sur l'évaluation et « on se battra » pour que cela y soit. La proximité CoNRS/CNRS fait fantasmer la CPU et le Conseil national des universités (CNU) sur une éventuelle prise en main du CNRS sur les universités. Par conséquent, la question taboue de l'évaluation des Enseignants chercheurs ne doit pas peser sur les négociations. Selon le PDG du CNRS, les critères d'évaluation ne figureront pas dans les contrats de site.

Politiques de site. C'est « LUI » qui a inventé le concept, pas seulement dans un esprit de simplification mais aussi pour que le CNRS puisse contribuer à instaurer une politique multi/pluridisciplinaire sur les sites.

Convention de site = politique scientifique à mener en commun. Un peu d'argent du CNRS (200 000 euros) et la même somme venant des partenaires vont permettre de publier -localement- des appels à projets exploratoires premier soutien (PEPS), interdisciplinaire avec une procédure de sélection allégée d'un comité d'experts. Le PDG souhaite jouer le rôle d'agitateur scientifique, qui identifie des pépites, met le pied à l'étrier pour faire d'autres appels à projets ANR, Europe etc.

Le MESR passe un contrat avec les sites, le CNRS passe des conventions. Le MESR souhaite avoir une vision consolidée des moyens mis sur les sites, ce qui est différent de la vision de la direction du CNRS qui est

scientifique. Hors de question que le CNRS soit embarqué dans ces contrats avec des moyens alloués. Par contre, il peut valider les axes de travail.

Commentaire : Alain Fuchs orpailleur de la recherche, faut-il encore que les chercheurs alimentent le filon.

Les transferts et la valorisation. Les chercheurs de recherche fondamentale doivent avoir la paix, cependant la sensibilisation au transfert n'est pas contradictoire. On peut avoir les deux.

Le SNCS intervient ! où va-t-on dans la situation actuelle ? On ne trouve pas vos idées dans le projet de loi. Pour pouvoir travailler il faut des moyens. Ce ne sont pas les moyens détournés de l'ANR qui aideront. Les IDEX restent comme avant. Ce sont les UMR qui doivent rester la base de la recherche.

Réponse du badin PDG: La volonté existe de transformer les EPCS en autre chose comme des universités fédérales ou des regroupements d'établissements qui garderont la délivrance des diplômes. Les modes de gouvernance ont évolué et ils prennent en compte la représentativité des personnels. Une fois les universités fédérales mises en place, les FCS vont se dissoudre...

Le SNTRS souhaite des précisions sur la structuration de la recherche. Quelle articulation entre politique nationale et territoriale. Les structures des investissements d'avenir se mettent en place Labex/Idex/IRT et recrutent des précaires, or la loi ne parle pas d'emplois. Selon l'acte III de la décentralisation, le patrimoine des universités peut entrer dans la compétence régionale. Comment faire le lien entre les différents acteurs ?

Le PDG botte en touche : Il ne faut pas opposer les objectifs nationaux et l'organisation territoriale. Si le travail ne s'organise pas avec les régions, notamment par des concertations plus approfondies (mieux que les CPER), le développement national peut se faire sans prendre en compte ce qui se passe en territoire. Il est nécessaire d'avoir une politique régionale cohérente. Le CNRS doit prendre contact avec les vice-présidents recherche en région pour croiser les informations et agir dans le sens de la complémentarité. Exemple, la région Ile de France a une vraie politique de recherche. Et il y a une vision globale partagée et un accord pour éviter que les forces centrifuges générées par les gros pôles cassent des unités, des institutions, organismes. Les Instituts ont une vision nationale qui n'est pas tributaire des découpages régionaux. On ne se dirige pas vers des universités régionales. La direction du CNRS sera attentif à ce que le MESR ne fasse pas une académie/un site. *OUF !!!*

Le SGEN-CFDT s'élève contre cette présentation idyllique de la collaboration université/région/CNRS en donnant le contre exemple de Marseille.

Fuchs dit que ce n'est pas vrai.... Dialogue de faux sourds:

Autres enfumages d'Alain Fuchs: la dévolution du patrimoine universitaire ne regarde pas le CNRS.... En tout cas pas directement. L'hébergeur des UMR peut être quiconque. Cependant il note la remarque de l'UNSA sur une contradiction du projet de loi : le patrimoine est censé revenir aux universités via le passage de celles-ci aux responsabilités et compétences élargies (RCE) or le projet propose que l'immobilier universitaire soit de la compétence des régions. La notion de communauté scientifique a un sens et cela est un vrai enjeu pour la direction du CNRS d'avoir des politiques de site quand c'est possible. Si ce n'est qu'une communauté de façade, le CNRS n'y participera pas. Le CNRS signera alors des conventions avec les établissements.

Le SNTRS-CGT insiste : Les dispositifs actuels ne sont pas satisfaisants. En effet, les directeurs scientifiques référents ne pourront faire face aux grands mastodontes que vont constituer les structures territoriales. Le CNRS sait structurer ses disciplines au plan national mais sait-il encore identifier les communautés scientifiques capables de travailler ensemble en région ? Faudra réfléchir à mettre en place des structures horizontales pour coordonner les politiques nationales et régionales ? Le CNRS ne sauvegardera pas toutes les disciplines ni les postes.

Christophe Coudroy DRH : 375 postes ITA sont prévus aux concours 2013, la distribution n'est pas encore connue. Les concours réservés de la loi Sauvadet se feront en même temps que les concours externes. Ce qui permettra aux Instituts d'orienter la distribution en fonction du besoin.

Le SNTRS-CGT persiste : Les vrais besoins sont importants. L'organisation des concours réservés devrait déjà être discutée avec les organisations syndicales. Le MESR ouvre des concours A+ pour des administratifs et pas pour les techniques, c'est intolérable. L'Inserm annonce l'ouverture de 80 concours réservés sur 4 ans. Qu'en est-il au CNRS ? Comment vous allez faire ? Coller aux seules demandes des instituts, ou aussi aux profils des précaires ? Les conditions sur l'emploi et le développement des carrières au CNRS dévalorisent l'attractivité du CNRS ? Cette situation est difficile à tenir en comparaison avec d'autres secteurs : grille des chercheurs sans échelle lettre, l'application du Nouvel Espace Statutaire de fait avec 1 an en retard, pas de concours réservés, politique de primes injustes ?

Le DRH campe sur ses positions: il ne peut rien faire sans le texte du décret sur les concours réservés. Il ne peut pas dire si celui-ci sera similaire à celui des universités. Il n'a pas connaissance du nombre de concours réservés au CNRS ni si ceux-ci seront pris en compte pour le décompte des promotions. *Rien de rien.*

Cela n'est pas satisfaisant pour le SNTRS-CGT : Les personnels des délégations régionales sont en grandes difficultés par manque de personnels. Des équipes explosent à cause des CDD qui ne sont pas renouvelés. Cela génère des souffrances au travail qu'il faut résoudre. Puisque les décrets ne sortent pas alors pourquoi ne pas renouveler les contrats jusqu'à la sortie des décrets pour faire travailler les équipes et préserver les personnels ?

Xavier Inglebert DGD-R sort de son mutisme : la CNRS a décidé de garder les fonctions support dans les laboratoires. La Modernisation de l'Action Publique a pour objectif de rationaliser pour améliorer le fonctionnement de l'établissement, le CNRS poursuit dans cette voie.

Commentaires : D'autres ministères ont avancé sur l'organisation de la mise en place des procédures de recrutement Sauvadet avant même que les décrets soient publiés notamment au ministère de la Culture, ministère de l'Education nationale, enseignement supérieur... Le dépouillage des délégations va se poursuivre : nous quittons l'ère de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) du gouvernement Sarkozy pour entrer dans celle de la MAP du gouvernement Ayrault. Chercher la différence.

Le SNTRS-CGT interpelle le DRH : La Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a lancé la remise à jour de **REFERENS**, le référentiel d'emploi des EPST et des EPSCP. Dans ce cadre, l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique du CNRS a lancé une procédure d'une façon précipitée -qui n'est pas acceptable- en proposant à l'ensemble des ingénieurs et techniciens de l'établissement de s'exprimer sur l'intitulé de leur emploi-type, sur l'organisation de leur BAP et sur le contenu de la fiche descriptive de leur activité. Avec une date limite des retours par email le 1^{er} mars 2013. Pour le SNTRS-CGT la mise à jour des fiches est une question sérieuse qui nécessite une réflexion collective. Le SNTRS-CGT se prévaut d'être une aide utile pour la mise à jour du référentiel.

Christophe Coudroy DRH : indique que c'est intentionnel. Les OS seront consultées le 28 février.

Le SNTRS intervient sur l'information scientifique et technique, la mise en place de la Bibliothèque Scientifique Numérique, BSN, et l'avenir de l'INIST. Pour Alain Fuchs : la BSN avance, il y a 8 groupes de coordination, elle avance mieux dans les groupes 1, 3, 8 dont le CNRS a la responsabilité. Couperin mérite à être suivi de près. Pour l'INIST, ça avance...

Commentaire global : La direction du CNRS a peu de prise sur le projet de loi. La marge de pilotage scientifique qui est laissé à l'organisme sera dépendante des moyens humains et financiers qui lui seront alloués. Sans une mobilisation importante pour une nouvelle loi de l'ESR, les scientifiques perdront la main sur l'élaboration de la stratégie scientifique et de son évaluation. La politique d'austérité sera le prétexte pour élaguer les thématiques jugées inutiles en termes de transfert vers la sphère économique, les entreprises. La prime à l'orpaillage ne sera pas suffisante pour maintenir un niveau de recherche fondamentale ou appliquée nécessaire au développement des connaissances et aux découvertes du futur.

Réunion DRH-OS du 6 février 2013

Accompagnement des ITA en situation difficile

Recrutement et gestion des CDD et CDI

Représentants de l'administration : Christophe Coudroy (DRH), Emmanuel Rident (adj. DRH), François Gautron (adj. DRH)

SNTRS-CGT : Lorena Klein, Daniel Steinmetz et Josiane Tack

Autres syndicats représentés : FO, SGEN-CFDT, SUD-Recherche, SNCS-FSU, UNSA, SNIRS

Christophe Coudroy ouvre la séance à 14h00.

SNTRS : demande d'inclure dans l'ordre du jour un point sur les concours réservés, car nous pensons qu'il ne faut pas attendre le décret.

SGEN : Demande d'inscrire un point sur les problèmes des personnels à l'INIST, souffrance au travail. Demande d'inscrire un point sur l'université Aix-Marseille, les agents CNRS sont asphyxiés par l'Université d'Aix-Marseille qui gère les UMR, le CNRS ne bouge pas, n'intervient plus.

Premier point à l'ordre du jour porte sur l'accompagnement des ITA en situation difficile

Aucun document n'a été distribué avant la réunion. Coudroy présente un diaporama qui ne sera pas distribué.

Coudroy : beaucoup de cas individuels difficiles remontent en régions et à la DRH, il est plus facile de les régler si les cas sont remontés plus tôt. Il rappelle ce qui se pratique. Accompagnement des parcours professionnels, accompagnement individuel, comment - partir de ce qui se fait pour élargir et adapter, accueil des entrants, politique handicap.

Les délégations régionales et les RH font de l'accueil individuel, il faudra avoir une indication dans le dossier annuel individuel des IT pour détecter les difficultés.

La DRH a mis en place un groupe de travail : 4 RRH, SDPIT, 2 chargés d'études, des DU.

Pour identifier les situations difficiles ils ont

- l'appréciation annuelle dans le dossier
- l'échange entre l'agent et son responsable, à l'initiative de l'un ou de l'autre
- avoir des garanties de confidentialité

Modalités proposés par la DRH :

- dans le dossier le responsable indique si les attentes satisfaites ou non
- si non satisfaites il y aura un déclenchement automatique de prise en charge par la délégation régionale.

Le DRH propose de rajouter une nouvelle fiche au dossier Sirhus intitulée « Besoin éventuel d'accompagnement ». Cette fiche est composée de trois parties. La première partie qui fait moitié de la fiche est à remplir par le DU « Expression du besoin par le responsable ». 4 cases sont à cocher dans « la synthèse de l'appréciation » :

- attentes satisfaites (les réalisations atteignent les attentes)
- attentes partiellement satisfaites, situation à améliorer (les réalisations sont à améliorer)
- attentes non satisfaites (des progrès sont à réaliser)
- situation très insuffisante (une solution doit être trouvée rapidement)

Dans les deux derniers cas de figures, il y a un accompagnement individuel à mettre en place avec le SRH de la délégation régionale.

Ensuite il y a une question sur un éventuel accompagnement déjà mis en place et si des évolutions ont été constatées.

Vient la deuxième partie « l'expression du besoin de l'agent » :

L'agent peut seulement dire s'il demande un accompagnement du SRH. Mais il a le droit dans la troisième partie, comme le DU, à 15 lignes de commentaires, contresignées par son responsable et le DU bien sûr !

Tous les syndicats à l'unisson se sont levés contre cette fiche. C'est le retour caché de la fiche objectifs ! Avec bien sûr à la clef une modulation des primes, promos etc. En fonction de la case cochée, automatiquement, sans que les SRH perdent du temps sur des tâches sans intérêt pour eux, comme par exemple l'accompagnement des agents en difficulté. Les syndicats ont également protesté contre la méthode qui consiste à présenter un document en séance sans information préalable

Pendant plus d'une heure de débat houleux, l'ensemble des organisations a critiqué cette. Finalement, le DRH renvoie le débat à une séance ultérieure, les services devant retravailler la question, dit-il.

Le deuxième point à l'ordre du jour : recrutement et gestion des CDD

Le document technique soumis à discussion sera à l'odj d'un comité technique. Il rappelle les principaux points de la réglementation sur le recrutement des CDD et CDI. Cependant aucune avancée n'est faite sur la future grille des CDI. La aussi, le DRH attend les consignes ministérielles. Parmi les principales interventions :

SNCS : le CNRS veut-il ne pas reconduire les contrats au delà de 3 ans ? Ca s'applique aux CDD présents ou non? Ou bien c'est pour les prochains ? CDD post doctorants et CDD chercheurs c'est quoi la différence? A-t-on besoin de CDD chercheurs? Les rémunérations des CDD chercheurs ? Quelles sont les conditions qui font qu'on recrute des CDI ?

SNTRS : repart sur la résorption de la précarité : 10000 personnes en situation difficile, dont la non-reconduction pose problème. On voit qu'il y a le « tout de suite » et il y a des lignes de conduite pour dans 5, 6 ans à venir ...

- les CDD post doc (pas plus de deux ans dans le texte de la DRH)
- politique RH de la durée du CDD
- barème de recrutement et absence de grille d'avancement
- la catégorie de post doc en temps que tel, CDD chercheurs

Réponses de la DRH : les CDD post doc sont gardés dans le cadre de la refonte des grilles, comme on est en stand by sur les grilles, on les a gardés pour ne pas les oublier au moment des grilles. Le précédent projet d'équivalence de diplôme pour les IT l'a été aussi pour les chercheurs. Juridiquement : pour la question du même employeur, on attend le texte général de la fonction publique. Les juges peuvent décider de la continuité d'emploi sans tenir compte de la continuité de l'employeur.

Conseil Scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS.

Réunion plénière des jeudi 17 et vendredi 18 janvier 2013.
salle Alfred Kastler, Campus Michel-Ange à Paris

Compte-rendu intersyndical¹
SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU et Snesup-FSU
[avec commentaires syndicaux en italiques]

Points de l'ordre du jour rapportés dans ce compte-rendu :

* **Matinée du jeudi 17 janvier :** (session interne du CSI, en présence des présidents des sections, invités).

1/ Discussion sur l'état d'avancement des groupes de travail du CSI : « Financement de la recherche sur projet » (Marie-Odile Goulet-Cazé et Cédric Lomba) et « Recrutements au CNRS, critères et modalités » (Benoît Fliche et Marco Panza).

2/ Préparation de la discussion avec Alain Fuchs, président du CNRS, sur le positionnement du CNRS en SHS, et première discussion sur le référé de la Cour des Comptes sur « les sciences humaines et sociales au CNRS ».

* **Après-midi du jeudi 17 janvier :**

2/ Présentation des nouveaux Présidents de sections (mandature 2012-2016)

3/ Intervention de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS.

Présents le jeudi 17² :

CSI : Joël BIARD, Françoise BRIQUEL-CHATONNET (Secrétaire scientifique du CSI), Olivier BÜTTNER, Jacques CREMER, Carole DORNIER, Laurent DOUSSET, Sophie DUCHESNE (Présidente CSI), Benoît FLICHE, Marie-Odile GOULET-CAZÉ, Virginie GUIRAUDON, Carl HAVELANGE, Agnès LABROUSSE, Cédric LOMBA, Yvon MERLIÈRE, François PELLEGRINO, Alice ROUYER, Philippe SOULIER, Rossana VACCARO-CHAUDIRON, Cécile VIDAL.

Membres du CSI représentés par procuration : Laurinda ABREU, Marco PANZA,

Absents non représentés : François DUBET, Christine NOUGARET, Katheline SHUBERT.

InSHS (présences partielles lors des sessions « ouvertes ») :

Patrice BOURDELAIS (Directeur de l'Institut), Sandra LAUGIER (DAS), Pascal MARTY (DAS), François-Joseph RUGGIU (DAS), Michèle DASSA (chargée de mission : pôle IST/observatoire Ribac), Sandrine DUERMAEL (CEAS), Dimitri LEROUGE (CEAS), Kristin PERROT (CEAS), Diane BRAMI (responsable de la coopération internationale), Maria-Pina SELBONNE (assistante).

Représentants des sections (Présidents) : Georges DI SCALA (26), Bruno MAUREILLE (31, double rattachement avec InEE), Pierre MORET (32), Claire MOURADIAN (33), Anne REBOUL (34), Philippe COULAGEON (36), Jean-Benoit ZIMMERMANN (37), Denis ECKART (39).

SGCN : Solange LASSALLE (chargée du suivi du CS de l'InSHS)

¹ Nous rappelons ici le « statut » des différents documents issus de ce conseil. Trois types de documents sont réalisés, d'une part un compte-rendu scientifique et un relevé de conclusions, d'autre part des « recommandations », et enfin ce compte-rendu intersyndical. Les premiers sont, réglementairement, à diffusion strictement interne au CSI ; les seconds sont issus de la totalité des membres du CSI et sont diffusables et mis en ligne sur le site du CN (<http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/recommand.htm>) avec les résultats des votes, le troisième, rédigé sous la seule responsabilité des élus syndicaux, est également diffusable sans modération.

² Les noms soulignés sont ceux des membres élus au CSI.

*** Matinée du vendredi 18 janvier :**

4/ Présentation de l'état d'avancement de RIBAC (Michèle Dassa)

5/ Intervention d'Alain Fuchs, Président du CNRS, en présence de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS

*** Après-midi du vendredi 18 janvier :**

6/ Avis du CSI sur les nominations pour les jurys d'admission des CR (point statutaire, avec vote)

7/ Discussion sur le « référé de la Cour des Comptes ».

8/ Recommandation sur les coloriations des postes ouverts au concours CR (vote).

9/ Elaboration d'un communiqué sur le référé de la Cour des Comptes (vote).

Présents le vendredi 18 :

CSI : Françoise BRIQUEL-CHATONNET (Secrétaire scientifique du CSI), Olivier BÜTTNER, Jacques CREMER, Carole DORNIER, Laurent DOUSSET, François DUBET, Sophie DUCHESNE (Présidente CSI), Benoît FLICHE, Marie-Odile GOULET-CAZÉ, Carl HAVELANGE, Agnès LABROUSSE, Cédric LOMBA, Yvon MERLIÈRE, François PELLEGRINO, Alice ROUYER, Philippe SOULIER, Rossana VACCARO-CHAUDIRON, Cécile VIDAL.

Membres du CSI représentés par procuration : Laurinda ABREU, Joël BIARD, Virginie GUIRAUDON, Marco PANZA,

Absents non représentés : Christine NOUGARET, Katheline SHUBERT,

Présences partielles lors des sessions « ouvertes » :

Directoire du CNRS : Alain FUCHS (Directeur)

InSHS : Patrice BOURDELAIS (Directeur de l'Institut), Florent CHAMPY (DAS), Bertrand JOUVE (DAS), Sandra LAUGIER (DAS), Pascal MARTY (DAS), Françoise LE MORT (DAS), François-Joseph RUGGIU (DAS), Michèle DASSA (chargée de mission : pôle IST/observatoire Ribac), Carole LE CONTEL (DAA), Monique RIGOLET (adjointe DAA), Nelly LEFEBVRE (assistante de direction), Nathalie PENAUD-BRIZAY (CEAS), Sandrine DUERMAEL (CEAS), Dimitri LEROUGE (CEAS), Thi-Ngeune LO (CEAS), Marlène PICARD (CEAS).

Représentants des sections (Présidents) : Georges DI SCALA (26), Bruno MAUREILLE (31, double rattachement avec InEE), Pierre MORET (32), Claire MOURADIAN (33), Anne REBOUL (34), Philippe BÜTTGEN (35), Philippe COULAGEON (36), Jean-Benoit ZIMMERMANN (37), Denis ECKART (39), Christophe JAFFRELOT (40).

SGCN : Solange LASSALLE (chargée du suivi du CS de l'InSHS)

Résumé de la session :

La session du CSInSHS de janvier 2013 s'est déroulée sur deux jours, les jeudi 17 et vendredi 18 janvier 2013. Seuls l'après-midi du jeudi et la matinée du vendredi ont été ouverts à la direction de l'InSHS et à celle du CNRS (directeurs, DAS et CEAS).

Le premier jour a commencé par un exposé sur l'état d'avancement de deux des groupes de travail internes du CSI (« financement des recherches sur projet » et « recrutements au CNRS ») et s'est poursuivi par un débat approfondi et critique sur le texte du référé de la Cour des Comptes concernant « les SHS au CNRS » (n° 64694, daté du 1^{er} août 2012), sur la réponse faite par la Ministre (8 novembre 2012) ainsi que sur l'attitude de la direction du CNRS et de l'InSHS qui n'ont pas jugé bon de tenir le CSI informé de ce dossier. Il a été notamment regretté qu'aucun de ces documents ne fasse allusion au rôle, que nous estimons crucial, du CoNRS, alors qu'ils mettent en avant l'Alliance Athena dont l'efficacité nous semble encore contestable quant aux liens entre Recherche et Enseignement supérieur.

Il a également été débattu de la nouvelle version du document intitulé « les valeurs ajoutées du CNRS dans la recherche française en sciences humaines et sociales » (document interne de travail de 37 pages dans sa nouvelle version, produit par la direction de l'InSHS, et daté de janvier 2013). Le CSI (membres élus comme membres nommés) a souligné que les remarques faites en juillet par le CSI sur la première version ont à peine été prises en compte et que cette nouvelle version n'est satisfaisante ni sur la forme (parcellisation et déséquilibre entre disciplines, mauvaises compréhension des thèmes de recherche et lacunes importantes), ni sur le fond (les SHS apparaissent confuses et n'en sortent pas grandies).

A la suite de ce premier débat le jeudi matin, et après avoir entendu A. Fuchs (Pt du CNRS) et P. Bourdelais (Pt de l'InSHS) sur cette question (jeudi après-midi et vendredi matin), le CSI a voté vendredi après-midi un communiqué qui exprime sa réprobation et évoque la question du rapport de prospective qu'il doit élaborer au printemps 2013 (voir ci-dessous).

Il est prévu en effet, sur la base de nos réflexions internes, mais aussi de la lecture des bilans des sections de la précédente mandature et des informations émanant des membres actuels des sections du CoNRS, de rédiger un document mettant en valeur nos disciplines de manière globale et transversale. Nous le présenterons au printemps 2013 à la direction de l'InSHS et il aura valeur de rapport de prospective. Il devra être pris en compte par la direction.

Le vendredi a également été l'occasion de faire le point avec Michèle Dassa sur le RIBAC, tant sur le bilan de la campagne 2012 qui vient de s'achever (98% de dossiers remplis) que sur les éventuelles perspectives d'extension aux Ingénieurs des unités SHS (Bap D et F) ainsi qu'aux Enseignants-Chercheurs.

La question des nominations des membres des jurys de concours CR en SHS, a également été abordée : le CSI, considérant que le choix des membres relève avant tout des sections, et considérant que les noms proposés ne suscitent pas d'avis contraire de sa part, a validé par un vote la liste présentée (question statutaire). Concernant la question des postes ouverts au concours, le CSI insiste de nouveau pour débattre (et ne pas être seulement « informé ») avec la direction des profilages de postes (blancs, coloriages, fléchages), tant sur le fond que sur les modalités et leurs effets, positifs et négatifs, à court et à long terme. Ce point est à mettre à l'ordre du jour de la session prévue lors de la deuxième quinzaine de juin.

Cette première session de 2013 commence avec la présentation d'une modification dans la composition du CSI : Agnès Labrousse (membre élue, MCF en Economie à Amiens) remplace Nicolas Postel qui a été élu président de son Université, tandis que Carl Havelange (Université de Liège) remplace Robert Varady depuis la précédente session.

Points de l'ordre du jour

(jeudi matin) :

1/ Point sur l'avancement des groupes de travail internes au CSI :

Seuls deux fonctionnent, consacrés respectivement au « financement de la recherche sur projet » et au « recrutement au CNRS ».

1.1. / Recherche sur projet (exposé introductif de Marie-Odile Goulet-Cazé) :

En complément des premières investigations faites par le groupe pour rassembler, notamment auprès de l'ANR, les données nécessaires au thème abordé, un doctorant en sociologie, Yann Renisio, a élaboré en collaboration avec les responsables du groupe un questionnaire de 138 questions destiné aux porteurs de projets, qui a entraîné un taux de réponse entre 50 et 60%. Yann Renisio a présenté en juillet dernier devant notre CSI les premiers résultats obtenus. Une analyse des réponses au questionnaire accompagnera, notamment sous forme de statistiques, notre rapport final.

Aujourd'hui le groupe rencontre un certain nombre de problèmes qu'il a mis au clair le 6 décembre lors d'une réunion de travail. Il est apparu qu'il ne dispose pas des moyens nécessaires pour mener une enquête de type scientifique. Outre qu'il faudrait avoir davantage de moyens financiers afin de financer des travaux d'analyse, il rencontre une réelle difficulté administrative et technique pour avoir un accès simple aux adresses des porteurs de projets blancs ou encore aux adresses des porteurs qui ont déposé des projets, mais qui ont échoué. Il faut également reconnaître que les membres du groupe manquent de temps pour élargir l'investigation à la fois auprès des porteurs de projets qui ont répondu à d'autres appels que ceux de l'ANR (projet régionaux, PCRD, ERC etc.), et auprès de ceux qui n'ont jamais répondu à un appel d'offres. A défaut d'avoir les moyens de mener une enquête de caractère scientifique, il a été décidé tout de même d'avancer en ayant pour objectif de fournir, à l'issue du travail du groupe, des diagnostics et de formuler des propositions assez bien informées.

Si l'InSHS accorde comme l'an passé deux mois de vacances, un nouveau questionnaire sera envoyé à un grand nombre d'UMR de manière à toucher tout le monde et pas seulement les porteurs de projets. Par ailleurs il est décidé que sera élaboré un texte commun exprimant quelques hypothèses qui seront testées auprès des laboratoires et que les membres du groupe rendront visite avant et après l'été à un certain nombre d'UMR afin de mieux comprendre ce que le financement sur projet a changé en profondeur dans la vie des laboratoires et les pratiques de recherche.

Lors de la réunion du 6 décembre l'échange entre les membres du groupe a abouti à un certain nombre de conclusions qui sont rappelées.

(1) La réflexion sur les financements sur projets doit réussir à mettre l'accent sur toutes les diversités: diversité des disciplines entre elles; diversité à l'intérieur des disciplines; diversité des besoins d'une recherche à l'autre, notamment en matière de missions, alors que le pourcentage des missions est le même pour toutes les ANR.

(2) Il faudra mener une enquête sur l'impact différencié de l'ANR en fonction de la localisation des unités Paris/Province; des types d'unités: UMR/EA; du moment de la carrière où les porteurs de projets font leur ANR.

(3) Il serait bon de mettre le doigt sur les absurdités que rencontrent les porteurs de projets. Souvent pour ne pas perdre d'argent, ils sont amenés, comme il faut respecter certains pourcentages, à organiser de façon excessive des journées d'étude, des tables rondes et des colloques. Or il est absurde de ne pas pouvoir utiliser l'argent librement en fonction des vrais besoins de la recherche. En plus il peut en découler des effets pervers sur le contenu des recherches, par ex. on peut découper artificiellement les résultats des recherches en fonction des thématiques des colloques ou encore on peut être conduit à répéter plusieurs fois la même présentation etc.

(4) Il conviendrait aussi de discuter des critères, notamment de l'interdisciplinarité qui se retrouve systématiquement dans tous les projets, également de l'innovation, un critère imposé par les décideurs et les managers de tous ordres, mais qui ne correspond pas nécessairement à ce qu'un chercheur considère comme la qualité de la science. Il faut donc se demander comment se mesure la véritable innovation.

(5) Il importera aussi de mesurer, grâce aux visites dans un certain nombre de laboratoires, les effets des financements sur projets: effets sur les institutions porteuses, qui se retrouvent avec de lourdes charges

administratives; l'organisation des labos eux-mêmes; les temporalités de la recherche; les thèmes choisis; l'organisation des recherches; leurs résultats.

(6) Enfin il serait utile de savoir s'il y a eu depuis 2005, date de création de l'ANR, plus d'argent dans les laboratoires pour financer la recherche que dans les années antérieures où ceux-ci disposaient pour l'essentiel des financements récurrents. Les membres du CSI sont sollicités afin qu'ils essaient d'obtenir ce renseignement auprès de leurs laboratoires respectifs.

L'exposé a suscité les réflexions suivantes de la part des membres du CSI:

- Il y avait déjà des appels d'offres avant l'ANR, y compris des financements autrefois importants, venant des autres ministères et qui ont parfois disparu mais qui étaient décisifs (Ministères : AEE, Culture, Intérieur, organismes tels le CEMAGREF, etc.). Il faudrait pouvoir en évaluer l'importance et l'impact sur le moyen terme.
- Il y a une grande difficulté à avoir les chiffres des laboratoires parce que les données sont très complexes et que les modes de gestion diffèrent d'une unité à l'autre. Un labo peut avoir une ANR qui finance essentiellement des personnels extérieurs, ou à l'inverse, un labo peut avoir certains de ses membres financés par un programme que gère une autre instance.
- Il faut prendre également en compte l'importance des financements régionaux et des contrats de plan Etat-Région, etc. Ce sont parfois de grosses masses financières. Cependant, les régions ont des priorités différentes, aussi bien entre elles que par rapport à l'ANR.
- Les questions de financements par appel à projet sont également à mettre en correspondance avec les différences entre les taux de financement récurrent du CNRS pour les unités de Paris et celles de Province (selon les disciplines).
- Concernant l'enquête à mener auprès des laboratoires dont font partie les membres du CSI, deux perceptions se dégagent : certains soulignent l'aspect non scientifique et trop spécifique par rapport à une véritable enquête approfondie ayant valeur statistique, d'autres au contraire pensent qu'il s'agirait là d'une enquête par étude de cas pour explorer la diversité des effets, méthode parfaitement valable en soi. Reste à savoir comment (temps passé et modalités techniques d'extractions comptables) cela pourrait se faire dans des délais raisonnables.

1.2. / Recrutements au CNRS (exposé introductif de Benoît Fliche) :

Au départ, ce groupe de travail devait d'une part analyser l'état de la question en dépouillant les résultats aux concours de ces dernières années (Benoît Fliche), d'autre part mener une réflexion sur les modalités des concours et les critères de sélection des candidats à venir (Marco Panza). L'exposé porte sur le premier aspect. L'étude a été faite d'une part sur une base de données sur les postes ouverts en SHS entre 2003 et 2011, et d'autre part sur la liste des recrutements. Comme l'exposé donne des résultats nouvellement reçus pour l'ensemble du CNRS, il est donc très préliminaire et ces premiers constats demandent à être affinés.

Pour ce qui est des postes ouverts, l'analyse montre d'abord que depuis 2003 les SHS cumulent 53 postes de retard sur les autres Instituts du CNRS. Il y a en outre des différences entre les sections, les sections 31 et 32 étant mieux dotées, alors que la 39 l'est moins. On remarque également un fort poids des concours DR qui cumulent globalement en SHS près de la moitié des postes. Inversement, en cas de restriction ou de baisse du nombre de postes, l'effort porte toujours sur les CR2, qui servent alors de « variable d'ajustement ». L'enquête montre aussi qu'il y a de plus en plus de postes fléchés ou coloriés en SHS, contrairement à la tendance générale au CNRS. Cependant, l'InSHS flèche très peu vers des laboratoires en particulier.

Pour ce qui est du recrutement, on constate une augmentation des candidatures à partir de 2006, le nombre de celles-ci étant peu sensible à la variation des postes ouverts. De ce fait, le concours CR2 finit par être beaucoup plus sélectif avec un ratio défavorable entre postes ouverts et nombre de candidats. Des différences sont par ailleurs notables selon les sections, notamment dans les résultats par genre (plus de femmes en 38 et d'hommes en 39 par exemple), et dans la place prise par les étrangers (surtout en 34, 35 et 36, beaucoup moins en 38). Dans certaines sections, on note l'importance du fait d'avoir été post-doc à l'étranger.

La moyenne d'âge des lauréats est de 33 ans en CR2, et de 37-38 en CR1 (plus âgé en section 38). La 37 marque le plus la différence entre les âges des jeunes CR2 et des CR1 alors que la 38 recrute des CR2 plus âgés. On note également un effet pervers du fléchage : la chance d'être recruté augmente fortement (et donc le niveau du concours baisse !) du simple fait de la diminution du vivier. Enfin, cette première analyse des chiffres montre que 68% des candidats qui ont été admissibles sont recrutés dès la première fois, et qu'être sur la liste complémentaire n'est, semble-t-il, pas un atout.

Plusieurs questions sont débattues ensuite dans la discussion :

- sur la validité des statistiques portant sur des nombres aussi faibles (par section sinon pour tout le SHS).
- sur le lien entre la présence de membre d'un labo parmi les membres de la section pour le recrutement des anciens thésards du labo.
- sur le devenir de tous les recrutés de la période, par exemple combien ne passent que quelques années au CNRS, que ce soit, selon les disciplines, pour intégrer l'université, les ministères ou le secteur économique et privé.
- sur le ratio à établir entre CR1 et CR2, et sur les effets éventuellement pervers des « coloriations » et des « thématiques dominantes » pour ce qui est des modalités de sélection selon les « viviers » de chaque discipline. Les réponses à ces questions ne peuvent se faire sans une analyse plus approfondie des données, tant de manière quantitative (données brutes sur les concours : la section 31 propose d'ailleurs d'établir des « annales » des concours pour les garder en mémoire) que qualitative (par discipline et par métier, en lien avec les recrutements dans l'enseignement supérieur, dans d'autres institutions, etc.).

2/ Préparation de l'intervention d'Alain Fuchs :

Alain Fuchs ne devant venir devant le CSI que le lendemain matin, il est décidé de lui envoyer un message à l'avance pour lui exposer les points à discuter :

- La Cour des Comptes s'est-elle auto-saisie (ou non), et pourquoi le référé porte-t-il seulement sur les SHS ? Les autres instituts étaient-ils aussi concernés ?
- demande du document (non définitif) du 31 juillet. Quels ont été les échanges entre le CNRS et la Cour des Comptes ?
- Pourquoi avoir dit que la Cour des Comptes est en dehors de son rôle quand elle traite des aspects autres que de comptabilité publique ? Quelle démarche a été faite par la direction du CNRS ou de l'InSHS auprès de la Cour des Comptes et du ministère pour le signifier ?
- Quels contacts ont été pris par la direction du CNRS avec le ministère pour préparer la réponse ?

Et, au-delà de ces points formels sur les modalités de l'enquête et du référé,

- Que pense Alain Fuchs du rôle du CSI auprès de la direction de l'Institut, et quel sens donner à la demande formulée par la Cour des Comptes de mise en place d'un « comité stratégique » (p.7)?
- Quel a été son rôle dans l'Alliance Athéna qui est mise en cause ? Pourquoi y a-t-il confusion entre Athéna et SHS et pourquoi l'institut devrait-il assumer les reproches formulés quant à l'efficacité d'Athéna ? Pourquoi, alors qu'Athéna a été si critiquée, la ministre la place-t-elle en position hautement stratégique et lui confie-t-elle une place de « programmation et la coordination » (p. 3-4 de la réponse de la Ministre, en écho à la p. 3 du référé de la CdC) ? Il serait intéressant d'établir une comparaison avec ce qui se passe dans les autres alliances comme ALLISTENE, ALLENI et AVIESAN.
- Quel est le contrat d'objectif entre l'InSHS et le CNRS et pourquoi n'a-t-il pas été signé alors que B. Laurieux à la veille de son départ de la direction du Département SHS annonçait qu'il était prêt ?
- Dans quelle mesure le rôle de subsidiarité³ du CNRS par rapport aux universités, affirmé par la ministre en contradiction avec le texte commun à la direction du CNRS et au C3N, est-il encore une option⁴ ?

Au cours du débat qui a accompagné cette liste de questions, il est souligné que le texte de la ministre est en décalage total avec ce qui sort des Assises de la recherche et de l'enseignement supérieur, ce qui s'explique certainement par le fait qu'il a été rédigé avant. Sur le fond, la Cour des Comptes souligne que l'InSHS n'a pas de stratégie visible en matière de recherche : le CSI s'interroge à ce sujet et sur les notions mêmes de « stratégie scientifique ». Y a-t-il en effet une réelle « politique scientifique » de la part de la direction, avec des objectifs à moyen et long terme, en dehors des références réitérées depuis deux ans sur des thèmes tels que les « objectifs de la SNRI⁵ », la question des « aires culturelles » et le « genre », et les coloriations imposés en ce

³ Par ce terme de « subsidiarité », il faut entendre que le CNRS devrait essentiellement assumer des disciplines absentes de l'Université, ce que certains dénomment « disciplines orphelines », « très petites disciplines » ou « niches disciplinaires ».

⁴ Le rapport de la CdC argumente son propos sur la logique de subsidiarité en s'appuyant notamment sur le fait qu'elle est « apparue dès l'origine du CNRS en 1939 » (p.6) ... Faut-il rappeler que tant la structure du CNRS (double à l'époque, entre recherche fondamentale et recherche appliquée) que la place des Universités dans la recherche et bien sûr le contexte international étaient forts différents ?

⁵ SNRI : Stratégie Nationale de Recherche et Innovation, mise en place par le précédent gouvernement en application du Pacte pour la recherche et de la LRU.

sens pour les concours ? La notion de politique scientifique de la direction de l'InSHS est-elle limitée aux SHS, ou étendue à l'ensemble des secteurs de la Recherche, Universités comprises ?

Le CSI s'interroge également sur la notion « d'indicateurs » qui revient de manière récurrente et permettrait de comparer la production des chercheurs CNRS « à plein temps » à celle des « enseignants-chercheurs à mi temps » (p. 6 !).

Jeudi après-midi :

Séance ouverte, avec la direction et les nouveaux président(-e)s de section.

2/ Un tour de table permet à chacun (présidents de section et membres du CSI) de se présenter brièvement (voir la liste des présents en tête de document).

3/ Exposé de Patrice Bourdelais :

Il précise qu'Alain Fuchs venant le lendemain matin pour la question du rapport de la Cour des Comptes, il se limite à un exposé de politique générale

Il annonce que la direction de l'INSHS essaie de maintenir le remplacement des départs à la retraite des chercheurs (un pour un), ainsi qu'un soutien de base suffisant. Il précise à ce titre que les 25 millions transférés de l'ANR au CNRS passent essentiellement au soutien aux laboratoires, hormis la part affectée au remboursement à Bruxelles du trop perçu.

3.1. / P. Bourdelais dit que le document de travail sur « les valeurs ajoutées du CNRS », sera bouclé sous quinzaine. Il en rappelle les points essentiels :

1- Le CNRS soutient les équipes et les milieux de la recherche par les IT, beaucoup mieux que l'université, tant en effectifs qu'en « pyramidage » de carrière. Cela implique d'aider prioritairement au développement des unités mixtes qui doivent être le modèle dominant. Les IT des UMR de SHS sont surtout présents en gestion (bap J), en documentation (bap F), en métiers des SHS (bap D).

2- Le CNRS est très présent dans les IST (information scientifique et technique) : formation aux nouvelles technologies, plates-formes, conversions des supports, soutien aux revues (toujours trop nombreuses) par affectation d'IT et quelques subventions, accompagnement au passage sur le web en anglais. Le basculement se fait progressivement. Parallèlement, le CNL soutient la traduction vers l'anglais d'une sélection d'articles chaque année.

3- Réseaux de recherches : L'INSHS a créé des GIS pour coordonner et favoriser le dialogue entre les laboratoires du même domaine ; cela permet de mieux structurer des recherches en émergence, d'éviter les dispersions et les risques de doublons. De même pour les GDRI, LIA et UMIFRE (26 en tout, avec tutelle Affaires étrangères). Ces dernières sont importantes pour permettre aux chercheurs l'accès à leur terrain. Elles ont une vocation d'exploration locale et le rôle de nouer des liens avec le milieu. De même il faut souligner le rôle des IEA (4 en route : Paris, Nantes, Lyon, Marseille, et d'autres en projet : Toulouse, ...) pour les liens avec l'étranger. L'an dernier, 4 contrats doctoraux ont été préservés pour ces UMIFRE. En outre une réorganisation va permettre aux enseignants-chercheurs et aux chercheurs d'aller plus nombreux à l'étranger en séjour de moyenne durée (entre 3 et 10 mois) : ces aides à la mobilité concerneront toutes les destinations et toutes les disciplines.

4- L'INSHS veille à améliorer l'interdisciplinarité. La Mission pour l'interdisciplinarité finance des projets en collaboration, sur le nucléaire, le vieillissement, les grosses bases de données (tout se trouve sur le site). Les grandes universités y voient un enjeu fort. L'objectif pour cette année est de renforcer l'intégration collaborative. Un modèle peut être avancé : GIPSALAB à Grenoble, dont le champ va de la dialectologie au robot. On y fait des analyses des échanges de regards qui permettent d'anticiper les gestes du robot⁶. Le soutien à de tels projets est davantage une possibilité pour le CNRS que pour les universités.

5- Mais il faut aussi sauvegarder les « disciplines orphelines » qui risquent de disparaître à l'université avec la chute du nombre des étudiants. L'INSHS commence à envisager la question avec l'IRHT. Il faut voir les secteurs où l'université peut jouer un rôle. Si la sauvegarde de ces disciplines doit être envisagée, c'est dans le cadre de réseaux européens. Il rappelle que la ministre a dit que les chercheurs français n'allaient pas assez chercher de l'argent à Bruxelles. Mais il regrette qu'y ait peu de présence française en amont à Bruxelles dans la définition des programmes pour qu'ils correspondent aux intérêts de la recherche française. Le CNRS continue à essayer d'aider...

⁶ Il semble que cet exemple ait particulièrement frappé PB !

6- Les TGIR et IR⁷ sont des dispositifs importants budgétés par l'Etat et dont le CNRS a la charge :

* 3 TGIR : PROGEDO (accès à la statistique publique), Adonis (interopérabilité des données, portail ISIDORE et services), Corpus (organisation des communautés pour numérisation des données). Les deux derniers sont en cours de fusion, avec un seul CS.

* IR : le CNRS finance un tiers des MSH, le 2^e tiers l'est par les universités et le 3^e par les régions. Le CNRS met environ 170 postes d'IT pour le fonctionnement des MSH. Il faut redéfinir leur fonction, notamment pour qu'elles offrent un adossement aux LABEX et EQUIPEX et un relais aux TGIR. Elles ont à jouer un rôle dans le consortium de valorisation thématique « d'Adonis, comme relais d'Athena ».

7- Le salon de la valorisation aura lieu les 16 et 17 mai 2013. Il y a eu beaucoup de propositions et il a fallu faire une sélection. Athéna pourra le décliner régulièrement en région.

8- La Cour des comptes a reproché, en privé, à la direction de ne pas faire elle-même les recrutements de chercheurs pour piloter selon les priorités. Cela expliquerait aussi que l'on n'arrive pas à avoir de succès à Bruxelles.

9- Dès l'hiver dernier, un travail a été lancé sur le document sur « les plus-values ». P.B. souligne qu'il y a plus de pression en SHS car il faut toujours justifier, hors CNRS, l'existence de SHS au CNRS (ce n'est pas nécessaire à l'interne). Pour PB, le rôle des SHS est de proposer une meilleure intelligibilité du monde, mais, si cela reste une « pierre angulaire », ce n'est pas suffisant. Il dit qu'il « ne faut pas décevoir les attentes des décideurs » et « mobiliser les communautés pour accroître les résultats visibles » ; pour lui encore, il ne faut surtout pas avoir une politique de recrutement pour « prendre les bons et attendre qu'ils trouvent ». P. Bourdelais cite en exemple la médaille d'or donnée à Philippe Descola et la médaille de l'innovation du CNRS à Esther Duflo (dont il pense pourtant qu'elle n'aurait pas pu faire la même carrière si elle était restée en France au lieu d'être au MIT). Au passage, il fait également référence à la situation des chercheurs anglais qui auraient bénéficié de l'ère Thatcher car, en supprimant drastiquement leurs moyens, elle aurait provoqué un sursaut bénéfique et dynamique !⁸

P. Bourdelais répond à quelques questions du CSI :

Sur l'apport des chercheurs au dispositif global, P. Bourdelais note deux domaines où le CNRS est essentiel du fait du faible investissement universitaire⁹ : archéologie (31 et 32) et anthropologie (38)¹⁰. De plus, le CNRS a joué un rôle en recrutant des spécialistes de modélisation et de quantification qui ont irrigué et transformé des domaines comme l'économie et la linguistique, mais moins les autres. Il joue également un grand rôle sur les aires culturelles (désignées maintenant comme « les ailleurs et les lointains »). Pour PB, le CNRS a des possibilités que n'a pas l'Université qui doit assurer l'enseignement plus généraliste (notamment en devant assumer les enseignements de 1^{er} et 2^e cycles). Donc il ne s'agit pas d'une subsidiarité simple.

A propos des UMIFRE, il est demandé à P. Bourdelais comment et avec quel personnel on peut les faire tourner. L'idée de missions de moyenne durée annoncée (séjours supérieurs à 3 mois et inférieurs à 10 mois) est excellente, mais ces instituts ont besoin d'un personnel plus permanent. La question se pose aussi des doctorants, dont les bourses fournissent des conditions de vie de plus en plus mauvaises. Cela compromet la création d'un vivier sur ces aires culturelles. Réponse : le nouveau dispositif ne remplacera pas le personnel plus permanent des UMIFRE : il y aura toujours des détachements et des délégations pour un temps long. De plus, le nouveau dispositif ne sera pas réservé aux UMI(FRE) mais étendu aussi aux universités étrangères. De nouveaux contrats doctoraux (4 par an) sont créés qui impliqueront 20 mois dans une UMIFRE sur les 36 du contrat doctoral. Pour les moyens séjours, le budget serait d'environ 90 000 euros avec aide de 2 000 euros par mois en moyenne. Un appel à candidatures va être lancé au début du mois de février qui sera suivi d'un processus d'évaluation ou de sélection. Le classement reposera aussi sur un équilibre des disciplines. L'affectation ne se fera pas forcément dans les UMIFRE, si ce n'est pas dans l'intérêt du projet.

A propos du document sur les plus-values, il est souligné qu'une des missions du CSI est de faire un rapport de prospective. Or le CSI estime que ce document sur les plus-values enlève son intérêt au rapport de prospective du CSI, tant par le sujet traité que par son échéancier. En effet, l'antériorité du document de la

⁷ IR (= Instrument de recherche) et TGIR (= Très Grand Instrument de Recherche)

⁸ On se demande bien sûr quelle est la part de vrai et la part de jeu de provocation dans ce type de discours. Mais est-ce incompatible ?

⁹ et de l'importance des temps de terrain (collecte et préparation des données)...

¹⁰ Il met ainsi en avant plus des disciplines particulières que la diversité des approches, ou des thèmes, ou les interactions heuristiques entre les champs disciplinaires en SHS, dont il ne parle pas.

Direction sur celui du CSI enlève toute crédibilité au rapport du CSI et il marque par là une forme de mépris pour le travail du CSI.

En outre, plusieurs soulignent que cette deuxième version du document est particulièrement mal écrite, toujours aussi obscure et peu équilibrée. Par exemple, en « économie et gestion » (section 37) le passage n'évoque pas la gestion, les sciences du langage (34) sont éludées, l'archéologie (31 et 32) est caricaturée par des aspects non fondamentaux, etc. D'aucuns s'interrogent sur la pertinence de laisser un balayage des disciplines dans le document, ce qui conduit à une vision morcelée des SHS au lieu d'en montrer les caractéristiques communes. Est remise en cause l'expression « autres, ailleurs et lointains » qui est trop européo-centrique, pour remplacer « aires culturelles », bien que cette dernière expression soit elle aussi problématique. De plus les aires culturelles n'apparaissent pas de manière transversale dans le document, mais toujours à propos d'une discipline. Il serait préférable, quelle que soit la destinée du document, de faire un texte ramassé et synthétique, traitant de manière transversale les grands thèmes émiétés dans le fil du document actuel.

D'une manière générale, l'éventail des disciplines est montré d'un point de vue académique alors qu'il aurait été préférable de souligner la richesse de la diversité, non seulement disciplinaire mais aussi (et surtout) d'approches dans chaque discipline. Cela semble d'autant plus nécessaire que les périmètres (périodes, territoires ou objets) de la plupart des sections se chevauchent bien souvent, ce qui montre l'intérêt des dynamiques et des approches différentes. Ce document ne met donc pas en lumière l'apport heuristique de ces recherches, ne fait pas de réflexion sur les dynamiques internes aux disciplines, les rapports entre les disciplines et les aires culturelles. Il ne s'interroge pas sur le fait que les recherches sur les aires culturelles se pratiquent à des échelles différentes (d'espace et de temps) selon les disciplines et les laboratoires. Il ne souligne pas l'insertion largement partagée des chercheurs dans le monde contemporain, même pour ceux qui travaillent sur des objets « lointains et ailleurs », dans le temps ou dans l'espace. Au passage, l'expression « hiérarchie des cultures » employée dans le document pose question¹¹. Enfin, ce document donne toujours des exemples de recherche anecdotique et hyper-appliquée. Or ce n'est pas le message qu'il faut donner du CNRS, même si cela « parle » soit disant davantage à la « représentation nationale »¹² car il va à rebours de nos efforts permanents pour des sciences de l'homme et de la société qui soient largement partagées.

Plus généralement, la question est posée de la nature de ce « document sur les plus-values » : prospective, bilan ou vitrine ? C'est la quadrature du cercle que de chercher à élaborer un seul et même document à usage de programme à l'interne et de vitrine à l'extérieur.

P. Bourdelais souligne que ce qui était conçu au départ comme un bilan interne, et nous avait été présenté comme tel en juillet, devient maintenant un texte à but de diffusion. Il sera un bilan et perspective de l'action à trois ans pour l'INSHS. Il doit mettre en lumière des thèmes de plus-value : répondre aux questions innovantes, sauver les disciplines orphelines, avoir un apport à l'international, favoriser l'appartenance à un réseau. L'expression « autres, ailleurs et lointains » correspond à la fin d'une forme d'auto-représentation de la culture européenne¹³. Enfin, PB insiste sur le fait que, pour lui, intéresser les interlocuteurs aux sciences humaines se fait toujours à partir d'un exemple¹⁴.

Au terme de cet échange, une question de fonds est donc posée sur le travail de notre CSI, sur son articulation avec la politique de l'institut, sur le rôle du rapport de prospective si le document du CNRS est déjà sorti. PB s'engage à réviser ensuite éventuellement ce dernier en fonction du rapport de prospective¹⁵.

3.2. / Budget

P.B. annonce que, notamment grâce au transfert de 25 millions d'€ venant de l'ANR, le budget s'est accru de 6% à l'InSHS. La dotation de base brute des labos monte en moyenne de 9%, indépendamment des infrastructures. La part des CPER (contrats de plan Etat-Région) augmente à cause des retards dans les mises en oeuvre. Les actions de « pluridisciplinarité » disparaissent, leur budget étant passé à « l'interdisciplinarité ». Pour les PEPS, l'argent va à des projets inter-instituts. Dans les actions internationales, un volant est dégagé

¹¹ C'est le moins que l'on puisse dire !

¹² L'expérience montre, au contraire, que lorsque les chercheurs prennent le temps d'expliquer correctement aux élus ou au public les tenants et les aboutissants de leurs recherches, fussent-elles « pointues », ils soulèvent davantage l'enthousiasme et l'adhésion que la critique et l'incompréhension. Il est dangereux de réduire la recherche pour la « faire passer » et il est toujours préférable de « relever la barre » du niveau des échanges.

¹³ ??? Ne retombe-t-on pas là dans des archaïsmes d'un autre âge ?

¹⁴ Mais « à partir de » ne signifie pas de s'y cantonner.

¹⁵ Mais alors, à qui sera-t-il destiné et à quoi servira-t-il ?

pour la mobilité à moyenne durée déjà évoquée. Pour les TGE, l'augmentation est visible sur l'arbitré mais pas sur le réalisé qui était déjà en augmentation. Le budget « entité » correspond à l'abonnement à CAIRN et au Salon de la valorisation.

3.3. / Revues :

Certains laboratoires veulent avoir une, voire plusieurs revues propres. Or il faudrait voir si le rapport entre le coût (énorme) et la visibilité est pertinent. PB estime qu'il y a un nombre trop abondant de revues (145 en SHS). A propos du passage à l'anglais des revues, le problème est celui du choix des revues, mais aussi de la pertinence qu'il y a soit à traduire dans des supports anglo-saxons seulement quelques articles publiés dans un périodique en français, soit à traduire une revue française entière. Il est rappelé que le système HAL-SHS permet de placer et de repérer les résumés en anglais qui sont associés aux articles en français.

La question est posée à P. Bourdelais : ne faut-il pas se demander si la discipline nécessite une publication directement en anglais ou non ? De plus, est-ce que le faible taux de citation des revues françaises tient uniquement à la langue de publication, ou au réseau de diffusion de la revue, aux moyens d'y accéder par des moteurs de recherche ? Il est souligné qu'on lit surtout une revue quand on y trouve ce qu'on ne trouve pas ailleurs et dont on a besoin, quelle que soit la langue.

PB répond qu'il était parti de l'hypothèse que la recherche française était de qualité, et que c'était la langue qui constituait la barrière. En même temps, sa politique permet aux chercheurs de continuer à publier en français¹⁶. Il est rappelé par certains que non seulement on n'écrit pas et qu'on ne publie pas la même chose en anglais (ou d'autres langues !) et en français, mais que cette diversité est à préserver, surtout dans certaines disciplines où les nuances de vocabulaire, de langue et de structure des énoncés est signifiante. Plutôt que traduire ces revues françaises en anglais, il faudrait que les chercheurs publient aussi plus dans des revues internationales.

Une discussion plus générale s'engage sur les revues. On souligne qu'il y a une contradiction entre l'injonction à publier beaucoup et le temps d'attente entre le dépôt d'un article et la date de publication dans les revues d'une part, et d'autre part la volonté de réduire drastiquement le nombre des revues. On souligne aussi l'augmentation exponentielle du nombre des publications : on ne peut plus tout lire. La question se pose de ce qu'il faut faire pour que nos publications ne soient pas noyées dans cet océan. On souligne la nécessité d'abonder HAL-SHS où il y a des résumés en anglais qui peuvent faire connaître les publications françaises. De plus ce portail est très bien référencé, et balayé par les outils de recherche bibliographiques spécialisés.

Sur le coût de « Biblio-SHS », qui double souvent les portails universitaires, PB souligne que le CNRS paye seulement pour la partie CNRS des UMR et que l'université paye la partie EC.

3.4. / Publications de postes :

Orientations à venir : PB souligne que « Sciences du langage », « neurosciences » et « sciences cognitives » sont un espace de collaboration assez fort à l'extérieur de l'Institut. Il est en développement, car le Président du CNRS souhaiterait qu'à terme 20% de nos postes soient Inter Instituts. Cependant, il faut affecter les jeunes chercheurs à un environnement porteur ce qui implique plusieurs recrutements sur le même thème dans le même labo, donc de la contrainte sur les sections (fléchage sur un laboratoire et une thématique). Il faut pour cela identifier les unités interfaces. Cependant le choix de l'interdisciplinaire pèse sur la carrière de ceux qui choisissent d'en faire, quel que soit les domaines considérés. Une question est posée sur la CID qui aurait pu servir à cela et qui a été supprimée.

Coloriages et fléchages : un échancier doit être établi pour assurer une bonne concertation entre le CSI, les sections et la direction¹⁷ : P. Bourdelais ayant dit que le créneau était étroit pour cela, et qu'il faudrait choisir la 2e quinzaine de juin, le CSI décide de mener une réunion à ce moment-là. La date exacte sera déterminée en fonction de son agenda.

Vendredi 18 janvier matin :

2e séance ouverte

¹⁶ *Puisqu'il ne finance qu'une infime partie des traductions !*

¹⁷ *Il est également envisagé, en lien avec les sections, d'avoir recours aux profils des postes affichés dans les « demandes de moyens des Unités.*

4. / RIBAC (Michèle Dassa) :

Seuls 40 chercheurs n'ont pas validé leur RIBAC, c'est-à-dire que 98 % l'ont fait. RIBAC concerne les sections 31 à 40. Mais les chercheurs de la 31, qui relèvent aussi de l'INEE avaient le choix entre CRAC et RIBAC

En fonction des discussions au sein du « comité des utilisateurs » de RIBAC, réuni le 25 novembre dernier, et en considérant que les ingénieurs participent aussi à la recherche au CNRS, un test sera fait en 2013 pour les ingénieurs (IE, IR) des BAP E et F sur la base du volontariat. Dans ce but, tout en gardant le même sigle (RIBAC), on a remplacé « des chercheurs » par « de la recherche ».

Une discussion est en cours sur l'élargissement aux EC des UMR, ce qui apparaît comme une vraie question. Cet élargissement pourrait être utile dans un contexte où l'évaluation doit se faire, et sur la base du volontariat. C'est à discuter avec le CNU, dans le cadre d'Athéna puisque cela ne concernerait que les SHS. Pour autant, plusieurs soulignent que dans ce cas, il faut que ce soit un outil réutilisable et transférable (il est rappelé qu'il est possible dès maintenant de faire des exports en word et en excel) dans les divers contextes et supports pour ne pas avoir à amplifier le temps passé à saisir ce type de données, ni induire des risques d'incohérences. Il faut éviter les redondances.

L'extension des personnes susceptibles de profiter du système RIBAC pose aussi un problème de moyens car cela accroîtrait sensiblement le travail de l'équipe de Michèle Dassa. Un crash s'est d'ailleurs produit cette année car trop de chercheurs se sont connectés au même moment à la fin de l'échéancier. Cela révèle qu'une bonne partie des chercheurs ne remplit pas régulièrement RIBAC au fil de l'année. Des mesures sont prévues pour l'an prochain, afin d'éviter les « embouteillages » saturant le réseau. De plus il sera possible de sélectionner les rubriques pour générer des pdf adaptés, qui au moins supprimeront les champs non remplis pour ne pas allonger les documents outre mesure.

Il existe un Comité utilisateurs qui regroupe des chercheurs de disciplines très variées, ayant des rapports différents à la « technologie informatique ». Côté améliorations à apporter au système, la nécessité d'un système de tri (par ordre chronologique, par exemple) est soulignée, ou celle d'une adéquation à l'année universitaire pour l'enseignement (par exemple, un étudiant qui passe de M1 à M2 en septembre est compté deux fois pour la même année ; une année universitaire est comptée deux ans de suite, etc.). L'outil se développe en tâtonnant, en tenant compte les commentaires des chercheurs. Même si l'agressivité de quelques messages n'a pas sa place, il est utile que les chercheurs signalent les améliorations à apporter.

On rappelle que ce qui est mis dans HAL peut être intégré directement dans RIBAC. Pour inciter les chercheurs à déposer sur HAL, il faut une action vers les UMR et les DU. De fait, HAL est exploré systématiquement par les « bases de données chercheurs » internationales. Chaque unité a un correspondant IST qui est censé aider pour cela.

RIBAC permet de sortir les informations intéressantes, de façon non nominative, en données cumulées, agrégées. Ceci est diffusé dans la lettre du CNRS, avec l'idée de rendre visible au maximum l'activité des chercheurs. Il est rappelé que la déclaration à la CNIL empêche la publication des données personnelles. S. Duchesne et le CSI remercient beaucoup Michèle Dassa pour son investissement sur ce dossier important pour la quantification des données et des indicateurs de production en SHS en général.

5 / Intervention d'Alain Fuchs¹⁸ :

5.1. / A propos du référé de la Cour des comptes¹⁹.

AF précise que depuis quelques années la Cour des Comptes s'est autosaisie de tâches nouvelles, au delà de sa fonction initiale de contrôle de la façon dont les deniers publics sont utilisés. Le CNRS est régulièrement visité sur ses comptes, avec un rapport standard, réponse de l'établissement et réponse de la tutelle (DGR1). Le rapport fait à l'arrivée d'Alain Fuchs était plutôt favorable et saluait des efforts de clarification.

Dans le cas de ce référé (1^{er} août 2012), la Cour des Comptes n'avait apparemment pas d'idée particulière ou de compte à régler, mais elle s'est donnée le droit (légitimement) de lancer des enquêtes sur l'organisation et la gouvernance des organismes. AF ne sait pas pourquoi elle a choisi les SHS. Elle voulait aussi le faire en Sciences de la vie mais il ne sait pas où cela en est. L'avis de la direction n'a pas été demandé sur le

¹⁸ Alain Fuchs, président du CNRS, est resté deux heures au CSI, ce qui est appréciable, quelle que soit la teneur de son discours.

¹⁹ Texte du référé de la Cour des Comptes et texte de la réponse de la Ministre :

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Sciences-humaines-et-sociales-au-CNRS>

choix de cet institut. PB pense que la réflexion portait sur la cohérence des politiques publiques de façon générale, et que le choix des SHS en premier vient de ce que les deux maîtres de requête qui avaient pris l'initiative en étaient issus.

La question de savoir si le « contrat d'objectifs » a été suivi est complexe. A. Fuchs s'en est expliqué mais il ne lui semble pas avoir été compris ni entendu, ni par l'AERES ni par la Cour des Comptes. Quand A. Fuchs a pris ses fonctions, il a eu un accord oral de la ministre, sur la base de ce qu'il souhaitait faire, à savoir un partenariat pacifié avec les universités. Cela impliquait qu'une partie du contrat d'objectifs de 2009 n'était pas applicable. La ministre a fait une lettre de mission, qui avait valeur de nouveau contrat d'objectifs. Cela a été transmis au Conseil d'administration. De fait, AF estime que ce contrat était un « contrat punitif », avec des centaines d'indicateurs à renseigner, et qui marquait un rapport de force avec la tutelle. Cela explique pourquoi ce contrat d'objectifs n'a pas été décliné par Instituts ensuite. Il impliquait un algorithme pour l'évolution des soutiens de base aux unités de façon mécanique. AF a stoppé ce processus très bureaucratique. AF conteste l'idée de subsidiarité et veut que l'on commence à élaborer ce qui pourrait être un nouveau contrat d'objectifs. Il y en aura un au CNRS pour 2014, qui devrait comprendre quelques grandes indications et peu d'indicateurs, mais bien réfléchis.

AF a lu le référé de la Cour des Comptes et la réponse de la ministre. Il pense que le sujet est à classer car ce rapport repose sur une interprétation (pas totalement juste) de la LRU, qui, de plus, va être remplacée par une nouvelle loi. En outre, selon lui, la LRU ne disait pas totalement que le CNRS devait être une agence de moyens. Le ton de la ministre a changé, demandant au CNRS d'être un acteur positif de la territorialisation de la recherche et affirmant qu'il faut aussi un organisme national pour ce qui ne peut relever d'une déclinaison en sites. Or la Cour des Comptes se base uniquement sur la lettre des textes et d'anciennes orientations²⁰ sans suivre l'évolution actuelle de leur interprétation. Ce rapport est donc du passé, et l'enjeu est maintenant la nouvelle loi.

Concernant la réponse de la ministre, qui, pour AF, n'est pas « totalement satisfaisante », il précise que le cabinet avait demandé au CNRS des éléments de réponse, et que c'est la responsabilité de la ministre d'avoir fait cette réponse en ces termes²¹.

En dernier ressort, il estime que, de toute façon, ce texte n'a pas vraiment d'importance et n'aura pas beaucoup de conséquences pour le CNRS. Mieux, il pense que si la Cour des Comptes revient, elle posera alors un regard dans l'optique d'une nouvelle loi (2013), et il affirme qu'il saura alors mieux répondre...

5.2. /A propos du document sur « les plus-values du CNRS » en SHS :

Le CSI demande si la Cour des Comptes n'attendait pas un texte programmatique. PB répond qu'elle voulait que l'InSHS concentre 50% des moyens sur les « disciplines orphelines » (humanités classiques, philosophie grecque, etc.). Pour lui il n'en était pas question, et il a donc préféré essayer de voir ce que le CNRS faisait plus spécifiquement et plus scientifiquement par rapport à l'université. Il refuse justement ce qui serait de la subsidiarité directe, qui aurait été nocive pour la recherche dans son ensemble, et agit par petites touches, comme il rappelle le faire régulièrement par le biais des livraisons de la *Lettre de l'InSHS*, qui ont esquissé sa politique. Il pense opportun que l'InSHS produise maintenant un document. PB pense que ces hauts fonctionnaires de la Cour des Comptes vivent dans une bulle et que suivre leur recommandation aurait remis le feu.

Il précise que AF a demandé à chaque directeur d'Institut de faire un document pour les champs disciplinaires qui le concernent. Il s'agissait de voir les thèmes où le CNRS a joué un rôle irremplaçable de sorte que, sans lui, la science n'aurait pas pu être ce qu'elle a été et ce qu'elle est.

Sur le fond, il faut définir ce qu'est une politique nationale de recherche : est-ce avoir une veille, repérer ce qui se fait et soutenir ce qui est novateur, excellent, plus que ce qui est un peu plus standard ? ou impulser des choses nouvelles, décider de développer un domaine ou une recherche qui est lacunaire dans le dispositif français ? Ce qui peut-être qualifié de *bottom-up* ou *top-down*. En fait il faut les deux. « Etre dans les bons coups mais aussi avoir une vision ».

Il donne l'exemple de la bio-informatique, qui serait absente en France s'il n'y avait pas eu d'initiative du CNRS comme institution, et est persuadé qu'il faut parfois anticiper la demande du milieu scientifique. Pour cela,

²⁰ *Références au Pacte de la recherche, à la LRU et aux propos de V. Pécresse. Pour AF, si ces textes existent toujours, le ton a changé...*

²¹ *Les commentaires d'AF louvoient sans cesse dans les nuances du « pas totalement juste » et du « pas totalement faux », prenant les distances nécessaires sans s'engager nettement pour autant. Il lui faut tenir l'équilibre...*

il ne s'agit pas d'imiter dans ce cas ce qui se fait à l'étranger (USA) mais de faire un travail de réflexion dans les Instituts. Pour lui, le CNRS, en tant qu'organisme national, doit donc identifier les endroits où il y a des « valeurs ajoutées » et où il pourrait y en avoir dans l'avenir, ce qui ne signifie pas ne faire que cela et abandonner le reste. Il veut donner un appui à l'interdisciplinarité, mais pas de façon bureaucratique. Il s'agit d'aider à traverser les disciplines quand on a envie de le faire. Donc AF ne veut ni le refus de toute subsidiarité, ce qui consisterait à dire que le CNRS fera tout également, ni une politique de subsidiarité absolue, qui consisterait en un ou des Yalta avec les universités dans lesquels CNRS et universités se partageraient les sujets. Toute la réflexion doit se faire finement, site par site et domaine par domaine, pour prendre des décisions sur l'action du CNRS. Dans certains cas, ce peut être : développer une force en recherches si l'université ne peut développer les postes d'EC par manque d'étudiants ; dans d'autres, de ne pas maintenir toutes les recherches sur tous les sites.

Discussion :

Le CSI pose une question à propos de la réponse du ministère qui met tout dans les mains d'Athéna. Or le CSI n'est pas convaincu que ce soit une instance crédible. De plus, même si le référé et la réponse de la ministre sont dépassés, ils sont en ligne et à la disposition de la représentation parlementaire, de la commission des finances²² qui va faire la nouvelle loi et les arbitrages budgétaires. Dans ce cas, est-ce vraiment de bonne politique de ne pas répondre ? PB affirme que la réponse de la ministre et l'importance donnée à Athéna doit être replacée dans son contexte : elle a été faite en octobre 2012 à un moment où le cabinet voulait affirmer la survie des Alliances au moment des Assises. Athéna doit maintenant répondre aux attentes, faire des visites de site pour voir ce qui doit être développé. Mais bien sûr il faut maintenir une variété de labos sur les différents domaines. Un équilibre est à trouver entre nécessaire diversité et émiettement.

Le CSI apprécie ce que AF a dit de la question de la subsidiarité, tout en soulignant que cette position ne correspond pas totalement à la politique générale présentée régulièrement par PB depuis 2 ans qui est, d'une part « d'accompagner la politique des universités », et de l'autre de « soutenir des niches ». Enfin, la politique de site risque d'amener une carte de France où on fait la même chose partout. Une université ne peut recruter seulement en fonction de la spécialisation en recherches car il faut un enseignement généraliste.

PB précise que « niches » et « disciplines orphelines » ne sont pas pour lui la même chose. Les « niches » sont de grandes spécialités développées dans des universités moyennes : elles doivent se développer en réseau pour subsister, et GIS ou GDR ont précisément pour but d'organiser transversalement ces collaborations. Les « disciplines orphelines » sont celles qui disparaissent de l'université, faute d'étudiants²³.

A propos du rapport entre Enseignement supérieur et Recherche, AF rappelle qu'il y a au ministère deux directions générales différentes, trop cloisonnées entre elles. Le CNRS est sous la seule tutelle de la direction de la recherche (DGRI). Il y a cependant un progrès : les deux directions commencent à collaborer. Dans les universités, pour faire travailler ensemble enseignants-chercheurs et chercheurs, PB souligne qu'on fait de l'incitation à l'interdisciplinarité par des appels à projets qui rencontrent un grand succès. La politique de sites est l'inverse d'une rationalisation. Son but est de laisser le plus de liberté possible et de faire émerger des choses nouvelles.

Le CSI soulève aussi le fait que la ministre ne répond pas sur l'intérêt qu'il y a à disposer d'un personnel de recherche permanent (à propos de l'interrogation sur la phrase de la Cour des Comptes « *la justification d'une carrière à temps plein au CNRS reste à établir* ») : AF pense qu'il faut tourner la page et qu'on n'est plus dans cette optique. Il est persuadé que la politique a changé et que le rôle des organismes va être renforcé, car la ministre a affirmé que la recherche fondamentale dépend beaucoup de la présence des organismes.

La question est posée du statut des EC, de leur difficulté à avoir une mobilité. Le CSI estime que l'on va vers une plus grande intégration des organismes mais AF pense qu'on ne va pas vers un statut unique, même si une réflexion est à mener dans le cadre de la politique de site. Il faut créer une vraie politique de sabbatique, favoriser le passage d'un statut à un autre, etc. Mais il n'est pas question de supprimer un des statuts au profit de l'autre. Le CSI estime également que la question se pose souvent au sein des UMR et qu'il se doit d'en débattre et de ne pas ignorer la question. Cependant, on souligne que le budget est contraint, que la progression de carrière des chercheurs est plus lente que celle des universitaires. Il faut également tenir compte le rôle du CoNRS dans l'évaluation des chercheurs.

²² et plus généralement de tout le monde.

²³ Elles seraient donc plus « sans enfants » qu'orphelines !

Cela pose aussi la question du rôle du CSI qui est toujours informé très tard²⁴ et pourrait être plus utile. La question est donc posée de son rôle, et ses membres se demandent si la direction leur en voit vraiment un : AF affirme que le CSI doit travailler avec l'Institut sur les questions de politique scientifique.

Discussion sur l'intérêt et la possibilité ou non de développer les UMR sur les différents sites, sur la question de la répartition de moyens qui n'augmentent pas. PB rappelle qu'ouvrir une unité suppose en fermer d'autres, ce qui ne devrait pas poser de problème si elles deviennent trop petites et sans intérêt stratégique. Il n'est par ailleurs pas question d'affecter un CR à une EA.

La discussion porte également sur la politique de délégation menée par les universités²⁵. Le CSI note une vraie tension entre la politique des sites et l'évaluation des sections, qui reçoivent des dossiers qui ont déjà été classés par les universités, et après la discussion entre la direction du CNRS et l'université. Le rôle du CoNRS se réduit donc à mettre en garde quand un dossier n'est pas au niveau.

Vendredi après-midi :

2e séance fermée

6 / Point statutaire sur le jury de concours CR :

Le CSI constate qu'il n'a pas les éléments pour dire quoi que ce soit sur la liste présentée. Il est indiqué que PB a dit avoir eu du mal à trouver des gens prêts à en faire partie²⁶. Le CSI regrette que la demande de représentants ne soit pas faite directement à la section qui répondrait certainement. Certains préfèrent s'abstenir en l'absence d'éléments d'appréciation.

22 votants : 4 abstentions et 18 oui.

7 / Rapport de prospective :

Une discussion très large est menée sur l'opportunité de rédiger ce rapport, sur les destinataires envisagés, sur le calendrier à suivre, sur le contenu, sur son lien à mentionner avec le référé de la Cour des Comptes et avec le document de l'INSHS sur les plus-values, sur le format à adopter.

Il est clair que, au vu du calendrier, il ne servira pas à alimenter la politique du CNRS ni de l'INSHS. Donc il doit avoir des destinataires au-delà de la seule direction. Il s'agit de parler d'une politique générale, de situer les orientations stratégiques et non de partir des rapports de conjoncture des sections. Partant du principe que de nombreuses remarques ont déjà été transmises en juillet et qu'il a été largement débattu de la question lors de la discussion menée durant cette session, en présence de PB, les membres du CSI s'accordent pour ne plus travailler au texte sur « les plus-values », laissant maintenant la responsabilité à PB de le terminer.

Le rapport de prospective sera, lui, un document sur la politique scientifique. Il devra être court et synthétique, élaboré lors d'une réunion en avril (à organiser), puis discuté avec PB en juin.

Il doit pouvoir faire admettre la diversité des modes de recherche et de publication en SHS et donc qu'il est impossible d'imposer un modèle unique. La diversité n'est pas seulement entre les disciplines mais aussi à l'intérieur d'une discipline, non seulement en termes de mode de travail, mais aussi de moyens, de type de financement, de langue utilisée.

Le document devra également comprendre un texte structuré sur les carrières, mentionner la question des post-docs, la nécessité de rétablir les détachements du secondaire, la question des doctorats (durées, selon les disciplines où certains sont écrasés par la pression des trois ans, moyens et modalités), de l'accès des jeunes à la recherche (précarité). Il devra poser la question des priorités et des standards qui sont donnés (interdisciplinarité avec les sciences dites « dures », importance de la modélisation et de la quantification, mais pas seulement). Il est pervers de dire que les SHS ne sont intéressantes que quand elles apportent quelque chose aux autres sciences, même si c'est bien une de leurs particularités, toute discipline scientifique ayant une dimension humaine, que ce soit dans sa constitution, son évolution ou ses modalités. Il faudra aussi parler de la place et du rôle des IT, des évolutions de leurs métiers en fonction des évolutions de la recherche, mais aussi

²⁴ = Trop tard !

²⁵ Le référé de la CdC signale que sur les 23000 enseignants chercheurs en SHS, seuls 126 ont pu obtenir une délégation en 2010 (p. 6). Mais on ne dit pas combien en ont demandé une...

²⁶ Mais il n'a pas précisé comment il s'y était pris ! Directement auprès de membres des sections, auprès d'autres chercheurs ? En tout cas, il ressort de la discussion qu'il ne semble pas avoir interrogé à ce sujet les actuels présidents de sections.

faisant évoluer la recherche. Il est souligné que leurs fonctions sont moins claires en période de pénurie, car ils ont alors tendance à devenir multi-tâches.

Ce texte devra parler d'Athéna, ne plus parler de subsidiarité ou complémentarité (ce qui est une alternative sémantique ambiguë), mais d'articulation du paysage de la recherche, dire comment le CNRS doit se positionner par rapport à une politique de site et à une plus grande autonomie des universités. Il devra parler des environnements de travail, des grands équipements, des recrutements et de leur mode.

8 / Recommandation :

« Le CSI prend acte du fait que Patrice Bourdelais a proposé de discuter du profilage des postes et que ceci doit se faire dans la 2e quinzaine de juin. Il se réunira dans ce but dans le créneau indiqué. Il souhaiterait que la discussion soit élargie de façon plus globale à une réflexion sur la politique de profilage, au-delà de la question circonstancielle des coloriations de l'année²⁷. Les présidents de section seront associés ou représentés et le CSI demande à avoir à l'avance le maximum d'informations, notamment les demandes éventuelles faites par les laboratoires dans le cadre du dialogue de gestion ».

Vote : 22 oui sur 22 votants.

9 / Communiqué : (voir le texte du communiqué ci-dessous)

Une discussion est menée sur un communiqué à propos du référé de la Cour des Comptes.

Le CSI dans son ensemble est choqué de n'avoir été ni consulté, ni même informé; il est choqué aussi de la désinvolture du président du CNRS vis-à-vis de la Cour des Comptes et de la continuité de l'Etat. Il affirme que les questions posées par la Cour des comptes, concernant Athéna, la place du CNRS dans le paysage de la recherche et de l'Enseignement supérieur, ou encore le statut des chercheurs, sont des questions importantes à ne pas éluder. Il entend participer au débat.

La séance est levée à 16h30.

COMMUNIQUÉ du Conseil scientifique de l'Institut Sciences Humaines et Sociales après discussion avec le président du CNRS et le directeur de l'InSHS à propos du référé de la Cour des comptes sur la place des SHS au CNRS.

Le Conseil scientifique de l'Institut sciences humaines et sociales du CNRS juge inacceptable que la direction de l'Institut ne l'ait ni saisi ni même informé de l'enquête que la Cour des comptes a menée sur la stratégie de l'Institut. Il regrette également que la direction du CNRS n'ait pas jugé bon de se mobiliser – et de le mobiliser - pour que soit apportée au référé qui a découlé de cette enquête une réponse approfondie.

Le CSI considère que ce référé pose des questions importantes, en particulier sur les relations enseignement supérieur et recherche en SHS, les statuts des personnels ou le rôle de l'alliance Athena. Le CSI entend participer, dans les termes qui lui paraissent pertinents, à l'élaboration d'un texte de politique générale qui proposera des éléments de réponse. Il travaille à cet effet au rapport de prospective qui relève de ses attributions. Il attend de la direction de l'Institut qu'elle le prenne pleinement en considération.

Communiqué adopté le vendredi 18 janvier 2013

22 votants.

Vote : 1 abstention, 1 non et 20 oui.

²⁷ Nous insistons pour dénoncer en général la perversité des coloriations et encore plus des fléchages, surtout lorsque ceux-ci sont décidés arbitrairement dans un contexte de pénurie de postes ouverts au concours.